ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 43158

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur une recette de «travers de porc confits à (une boisson gazeuse sucrée)» parue dans un titre de presse reconnu et annoncée comme « un plat tendance pour un menu très original et bluffant ». Il est étonnant d'assister grâce à la gastronomie française, au travers d'un titre de presse reconnu pour sa qualité et sa crédibilité en tant que véhicule du « savoir-faire gastronomique français », à la mise en valeur de cette boisson gazeuse, au moment où le Président de la République demande le classement de la gastronomie française au patrimoine immatériel de l'humanité et au moment où les États-unis taxent indûment une AOC aussi emblématique que le Roquefort. Par ailleurs, cette promotion a lieu à un moment où notre filière viticole souffre économiquement alors que le marché mondial du vin est dynamique. Les viticulteurs français, qui ne remettent pas en cause les politiques de prévention et qui ne cessent de répéter la nécessité d'une consommation modérée, contestent la démarche des ligues anti-alcools lorsque celles-ci fustigent leur filière, stigmatisant le vin comme seul responsable. Ils contestent aussi les contraintes et les interdits en matière de publicité et de communication sur le vin. La consommation modérée et la qualité des produits issus de nos territoires peuvent et doivent être des défenseurs de la santé publique. Dans ce contexte, un support presse reconnu, tel que celui qui est ici concerné, se retrouve face à un manque d'investissement de la filière vin et va donc chercher ou accepte pour boucler son magazine des publicités que seuls les grands groupes industriels peuvent encore financer. Ce genre de pratique n'ira qu'en s'amplifiant au profit des plus offrants pour les régies publicitaires. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de favoriser la promotion de la qualité des produits de nos terroirs bien moins préjudiciables pour la santé que les boissons gazeuses sucrées dont la publicité s'étale sur les murs et écrans, partout en France, alors qu'une vaste campagne de lutte contre l'obésité est actuellement menée.

Données clés

Auteur : M. Robert Lecou
Circonscription : Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43158
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1977
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)